

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création d'une maison médicale et d'une clinique (aménagements de parkings et de bâtiments), au lieu-dit "Les Bastides", sur le territoire communal d'AUBENAS.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SASU Clinique du Vivarais Saint Dominique

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

NOWAK Philippe, directeur

RCS / SIRET

3 8 6 8 2 0 3 6 9 0 0 0 2 6

Forme juridique

SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41 a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Création de 116 places de stationnement dans le cadre du projet.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Projet de création d'une clinique et d'une maison médicale (bureau de consultation pour les médecins de la clinique), sur la commune d'Aubenas, engendrant la construction de bâtiments et de 116 places de stationnement. Une petite cabane en moellons, qui est actuellement présente sur l'emprise du projet et en partie écroulée, sera détruite.

4.2 Objectifs du projet

Créer une nouvelle clinique et maison médicale associée afin de remplacer l'actuelle clinique du Vivarais, devenue aujourd'hui obsolète sur certains aspects.

Les protocoles de prise en charge des patients ont en effet évolué et les locaux de la clinique actuelle ne sont plus adaptés aux nouveaux usages médicaux et aux nouvelles normes des bâtiments de santé.

Les responsables de la Clinique du Vivarais ont alors décidé de construire un nouveau bâtiment sur les terrains disponibles au lieu-dit Les Bastides. L'offre médicale et hospitalière territoriale qui sera proposée au service de la population dans ce nouvel établissement correspond à : un Service d'hospitalisation de chirurgie de 24 lits, un bloc opératoire pour des opérations internes et ambulatoires, un Service de radiologie, des cabinets de consultation pour les praticiens de la clinique et liés à la clinique.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Réalisation des plate-formes puis construction des bâtiments et réalisation des voiries et parkings avec gestion des eaux pluviales par des techniques alternatives.

La phase chantier devrait durer environ 14 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le site sera ouvert au public comme le sont les cliniques et maisons médicales.

Une partie des places de stationnement seront réservées au personnel médical et à la direction (une trentaine) tandis que les autres seront destinées aux patients et aux visiteurs.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune procédure d'autorisation hors mis le permis de construire.

En revanche, le projet est soumis à déclaration Loi sur l'Eau au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement pour la rubrique 2.1.5.0.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise cadastrale totale du projet d'aménagement	8 685 m ²
Surface de plancher des bâtiments	4 302 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Section D : parcelles 4461, 4462,
4463, 4464, 4465 et 4466

Lieu-dit "Les Bastides"
07200 AUBENAS

Coordonnées géographiques¹

Long. 4° 23' 32" .. Lat. 44° 36' 07" ..

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" .. Lat. ___° ___' ___" ..

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" .. Lat. ___° ___' ___" ..

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Aubenas possède un PPRI approuvé le 07/10/2005. Une révision du PPRI par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau a été prescrite le 31/01/2017. L'emprise du projet d'aménagement n'est pas concernée par ce PPRI. Elle se trouve à plus de 1,2 km à l'ouest des zones d'aléa définies. Site non concerné par la nouvelle zone inondable définie par l'étude Artélia 2014.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet se trouve dans le périmètre de protection éloigné (PPE) relatif au captage AEP de Cheyron. Plus précisément, elle se trouve dans la sous-zone I du PPE. Ce projet ne va pas à l'encontre des prescriptions associées à cette zone.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche (FR8201657 "Vallée moyenne de l'Ardèche et ses affluents") se trouve à plus de 1,2 km à l'est de l'emprise du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'alimentation en eau du projet sera assurée par le réseau AEP communal.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de la topographie du terrain et des données de l'étude de sol réalisée, les déblais pourront être utilisés sur place pour les remblais de la plate-forme.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de la topographie du terrain et des données de l'étude de sol réalisée, les déblais pourront être utilisés sur place pour les remblais de la plate-forme.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des espaces naturels remarquables. Les habitats naturels présents actuellement sont fréquents dans le secteur. Le projet prévoit la création d'espaces verts et la continuité écologique au niveau des fossés présents autour de l'emprise ne sera pas affectée.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet se trouve en zone de sismicité faible et en zone d'aléa faible pour le risque "retrait/gonflement des argiles". Il n'y a pas d'autres risques naturels recensés dans le secteur du projet. L'emprise se trouve en dehors des zones d'aléa inondation définies par le PPRI ou par l'étude Artélia.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les déchets médicaux (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) seront triés et éliminés selon la législation en vigueur par une filière agréée afin d'éviter tout risque sanitaire.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création d'une maison médicale et d'une clinique va engendrer un trafic un peu plus important qu'à l'état actuel : venues de patients. Cependant, les commerces situés à proximité immédiate génèrent déjà du trafic.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La présence d'une maison médicale et d'une clinique n'engendre pas d'émissions sonores particulières, mis à part le bruit lié au trafic routier engendré (mais la vitesse de déplacement des véhicules dans ce secteur sera faible). Par ailleurs, ce projet s'insère à proximité immédiate d'une route déjà à l'origine d'émissions sonores ainsi qu'à proximité de la "déviation" (RD 104), très fréquentée.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Un éclairage est prévu pour les extérieurs (parkings notamment) mais il ne devrait pas engendrer de pollution lumineuse (lampadaires de puissance adaptée et dont l'éclairage sera orienté vers le bas).</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne sera pas à l'origine de rejets industriels.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de ruissellement issues du bassin versant intercepté par le projet seront collectées et gérées (stockage temporaire) par des techniques de gestion alternatives des eaux pluviales avant rejet d'un débit de fuite calibré dans le fossé existant en limite sud du projet (ruisseau des Pradasses). Un dossier de déclaration relatif à la gestion des EP du projet au titre du Code de l'Environnement est en cours d'élaboration.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées engendrées par le projet seront dirigées vers le réseau d'assainissement communal.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets produits par la clinique et la maison médicale seront triés et gérés selon le type de déchets. Les ordures "classiques" seront évacuées via la filière des ordures ménagères tandis que les déchets médicaux (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) seront pris en charge selon la législation en vigueur par une filière agréée.</p> <p>En phase chantier, tous les déchets produits devront être collectés et éliminés selon la filière agréée.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un rayon de 500 m autour d'un monument historique classé.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actuellement, l'emprise du projet correspond à des terrains enherbés, en partie recouverts de broussailles dans la partie nord. Ces terrains ne sont pas cultivés; un des prés était occasionnellement utilisé pour faire pâturer un cheval. L'occupation des sols va donc être modifiée dans le sens où des bâtiments vont être créés (anthropisation des lieux) mais ce n'est pas au détriment d'une activité agricole ou sylvicole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

- Compte tenu du contexte dans lequel vient s'intégrer le projet,
 - compte tenu des dispositions prises pour la gestion des eaux pluviales et des eaux usées,
 - compte tenu des caractéristiques techniques du projet (emprise limitée, localisation en limite de zone urbanisée et artisanale),
- il ne nous apparaît pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

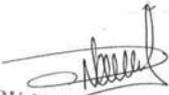
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à **Aubenas**

le, **30/11/2017**

Signature


**CLINIQUE DU VIVARAIS
SAINT DOMINIQUE**
B.P. 126
55, rue Georges Couderc
07203 AUBENAS Cédex
Tél. 04 75 35 70 00 - Fax 04 75 35 70 20